



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Relevé de décisions du Comité Directeur 18 novembre 2012

Prise en charge de la licence Fide des arbitres des compétitions organisées par le Comité Départemental

Le message suivant de Gérard Hernandez, Directeur National de l'Arbitrage, a été reçu le 13 novembre 2012 :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la FIDE a instauré à partir du 1er janvier 2013 une licence obligatoire pour tous ceux d'entre nous qui arbitreront les tournois homologués FIDE. Sans cette licence le tournoi ne sera pas pris en compte ni pour le calcul du Elo FIDE, ni pour les normes éventuelles.

J'ai dressé une première liste contenant tous ceux d'entre nous qui officieront en début d'année et courant 2013, dans des tournois FIDE. Cette liste doit parvenir à la FIDE avant le 5 décembre 2012.

Le dernier CD FFE a décidé qu'il incombait à chacun de payer le montant de cette licence. Je rappelle qu'elle est valable tant que l'interruption d'arbitrage de tournois FIDE n'excède pas deux années.

Je vous demande de m'adresser avant le 2 décembre la somme de 20€ à mon adresse postale :

*Gérard Hernandez
2, rue du Clair Matin
01500 Saint Denis en Bugey*

Evidemment si vous ne souhaitez pas prendre cette licence, vous ne pourrez plus arbitrer de tournois homologués FIDE mais vous pourrez continuer à arbitrer des tournois comptant pour le elo national, des tournois rapides et les interclubs. Dans tous les cas faites moi part de votre décision pour que je puisse vous garder ou vous enlever de cette liste. Sans paiement dans les délais je vous enlève d'office.

Bien cordialement,

Gérard Hernandez

Directeur National de l'Arbitrage

Sur proposition de Pascal AUBRY, président, le Comité Directeur a été invité à se prononcer sur la prise en charge de cette licence par le Comité Départemental dès qu'il le sera nécessaire pour que les compétitions organisées par le Comité Départemental soient homologuées Fide.

Considérant que cette prise de licence ne doit pas être un frein à l'arbitrage, le Comité Directeur a accepté la proposition à l'unanimité (8 voix pour), par vote électronique du 13 au 17 novembre 2012.